2008-02257/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Actualités

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

La ministre Line Beauchamp à l'ouverture des Rendez-vous du cinéma québécois

Montréal, le 17 février 2005 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, a participé ce soir à la cérémonie d'ouverture des 23e Rendez-vous du cinéma québécois.

« Les Rendez-vous jouent un rôle important dans la diffusion des films d'ici. Ils contribuent à faire connaître au public québécois la qualité et l'originalité des œuvres cinématographiques créées chez nous. Je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui sont les cœurs battants de cet événement et qui participent avec autant de conviction et d'énergie à l'essor de notre cinéma », a déclaré Mme Beauchamp.

Le gouvernement du Québec accorde cette année une aide financière totale de 300 000 $ aux Rendez-vous du cinéma québécois. La Société de développement des entreprises culturelles et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir lui ont versé respectivement 210 000 $ et 50 000 $. Télé-Québec contribue également à la tenue de l'événement avec une commandite et des services totalisant 40 000 $.

De son côté, le ministère de la Culture et des Communications s'associe cette année aux Rendez-vous du cinéma en animant une rencontre d'information sur le prix Albert-Tessier, la plus haute distinction remise annuellement par le gouvernement du Québec à un artisan ou une artisane du cinéma. Au cours des sept dernières années, le prix a été décerné successivement à Georges Dufaux, Roger Frappier, Micheline Lanctôt, René Jodoin, Robert Daudelin, André Forcier et Pierre Hébert. La période de mise en candidature du prix Albert-Tessier, actuellement en cours, prend fin le 15 avril 2005.

La Ministre a également rappelé l'entrée en vigueur prochaine du dépôt légal des films québécois, une mesure prévue dans le Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle qu'elle a rendu public en septembre 2003.

« Par la création du dépôt légal des films québécois, nous reconnaissons l'importance de ces témoignages précieux sur notre société, notre culture et notre évolution collective. Les œuvres qui seront recueillies et conservées constitueront un fonds d'archives audiovisuelles et un patrimoine exceptionnels, que nous souhaitons léguer aux générations futures », a expliqué Mme Beauchamp.

Le projet de loi 69, qui a été adopté en décembre 2004 par l'Assemblée nationale, prévoit en effet que les producteurs de films québécois auront bientôt l'obligation de déposer un exemplaire des oeuvres à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. La conservation des films sera confiée à la Cinémathèque québécoise. Un règlement précisant les modalités de cette disposition légale sera adopté en 2005.

Source :

Claude Rodrigue
Tel. : 418 380-2363, poste 7217
Direction générale du secrétariat
et des communications

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Québec
© Gouvernement du Québec, 2008